

# **Collectif Eau Bien Commun Pays de Gex**

## **Historique de la lutte contre le projet d'embouteillage de l'eau de Divonne-les Bains.**

Notre Collectif a entrepris une campagne de manifestations, d'information du public par voie de presse, d'interpellation des élu-e-s du Pays de Gex contre le projet de mise en bouteille de l'eau d'un des forages, le forage Mélodie, d'Arbère, un quartier de Divonne-les Bains. L'autre forage, Harmonie, alimente les thermes de Divonne-les-Bains.

Cette campagne a débuté depuis la connaissance de la proposition de Divonne de mettre le projet d'embouteillage dans le futur PADD du PLUiH du Pays de Gex. Lors de l'Assemblée Communautaire du 21 décembre 2017, les élu-e-s devaient arrêter les points du PADD, entre autres, dans le chapitre « Valoriser les richesses du territoires » où Divonne-les Bains voulait inscrire l'embouteillage. Nous avons organisé une manifestation devant le siège de la Communauté de Communes pour sensibiliser les élu-e-s qui ont, finalement, rejeté à la majorité la proposition de la commune de Divonne. **(Article du Pays Gessien du 28 décembre 2017)**

En juin 2018, lorsque nous avons eu connaissance du dépôt d'un premier permis de construire par la société Andrénius, dont le représentant est Monsieur Sabaté, nous avons multiplié nos interventions.

**Article du Pays Gessien du 16 août 2018.**

**Manifestation au lac de Divonne-les Bains le 19 août** où la caravane du tour de France Alternatiba a fait une halte. (article du Dauphiné du 21 août)

**Le 31 octobre 2018, intervention au Comité Technique Consultatif de la Régie** des Eaux Gessiennes où M. Amiotte représente le collectif. Plusieurs membres du CTC demandent que le comité donne un avis défavorable à la mise en bouteille.

**Article du Pays Gessien du 6 novembre 2018.**

**Réponse d'Etienne Blanc** lue par M. Bailey (élu de Divonne) au CTC du 28 novembre.

**Intervention au Conseil Municipal de Gex** pour refuser les nouveaux statuts de l'agglomération du Pays de Gex qui excluent toujours la prise en charge des Eaux des forages d'Arbère (Harmonie et Mélodie) par la Régie des Eaux Gessiennes.

**Réponse de l'Agglomération du Pays de Gex** pour justifier la rédaction de ce point des statuts.

**Envoi d'une lettre au Ministre** de la transition écologique et solidaire le 29 janvier 2019 avec copie à :

- Madame la Ministre des solidarités et de la santé
- Monsieur le Préfet de l'Ain
- Monsieur le Sous-Préfet de Gex
- Agence régionale de santé Auvergne-Rhône -Alpes
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Pôle métropolitain du Genevois Français
- Fondation pour la nature et l'Homme
- France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes
- FRAPNA Ain
- Mesdames et Messieurs les Maires du Pays de Gex

A ce jour, 3 septembre 2019, Il n'y a que les accusés de réception qui nous ont été retournés !

**Le 13 mars 2019, le Maire intérimaire de Divonne-les-Bains, remplaçant d'Etienne Blanc, M. SCATTOLIN signe l'arrêté d'autorisation du permis de construire de l'usine d'embouteillage**

**Lors du Conseil municipal de Gex du 1<sup>er</sup> avril**, je demande au Vice-Président de l'Agglo, M. Dunand, les résultats de l'enquête d'impact environnemental sur l'implantation de l'usine d'embouteillage et de la future déchèterie dans les marais d'ARBÈRE en contiguïté avec le ruisseau d'Arbère, une zone protégée dans l'inventaire des zones humides du Pays de Gex. (délibération de l'Assemblée Communautaire du 26 octobre 2017)

**Réponse du Maire de Gex** : l'enquête est encore en instruction, on ne peut pas en disposer !

**Article du Pays gessien du 4 avril 2019** : « L'usine d'embouteillage de Divonne fait réagir des deux côtés de la frontière ». Interview de la Maire Grilly et du Maire de Chavannes-de Bogis.

**Le 11 avril, lors du Conseil Municipal de Divonne, le Maire demande le huis clos lors de la venue de l'investisseur, M.SABATE** pour répondre aux questions des élu-e-s. (délibération n°3) Nous assistons aux deux premières délibérations et sortons de la salle du Conseil. (NB : seul un élu minoritaire a voté contre le huis clos !) Il y a quatre-vingt personnes, dont de nombreux Divonnais, qui ont manifesté leur opposition au projet d'embouteillage devant la mairie et ont assisté aux deux premières délibérations. (articles du Dauphiné du 13 avril et du Pays gessien du 18 avril où est présentée la future usine « Iceberg » conçue par le cabinet lausannois Chiché Architectes. Lors de ce conseil municipal, le Maire a annoncé l'organisation d'une réunion publique en présence de M. SABATE.

La population divonnaise commence à réagir. Une Association Divonnaise « Stopembouteillage » se met en place. On peut la retrouver sur facebook. Avec difficulté elle a récupéré les arrêtés d'autorisation du permis de construire de l'usine d'embouteillage signés par le Maire le 13 mars ! Dans cet arrêté, il est mentionné :

- Vu le récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en date du 3 mars 2019.
- Vu l'étude d'impact déposée en mairie en date du 12 mars 2019...

La signature d'autorisation du permis de construire de l'usine semble pouvoir être apposée avant que le Maire soit en possession des résultats de l'enquête d'impact environnemental. L'instruction de cette étude pourrait encore durer 5 mois, et les travaux ne pourront pas débuter avant la clôture de cette instruction.

**La réunion publique avec M. Sabaté se tiendra à l'Esplanade du Lac le 24 mai à 19h 30.** Il y aura certainement beaucoup de monde pour lui poser des questions. Mais cet investisseur à la recherche de projet (juteux ?) dans le Pays de Gex où d'autres promoteurs s'en donnent aussi à cœur joie, ne doit pas être la cible unique ! C'est l'initiateur du projet et son successeur, les élu-e-s de Divonne-les-Bains qui doivent être mis en cause dans cette opération financière en totale opposition au principe de transition écologique. Cette usine, produisant des bouteilles d'eau en plastique, va contribuer à la pollution locale, transfrontalière et planétaire. Ce projet n'honore pas ses initiateurs, ni les élu-e-s du Pays de Gex qui ne s'y sont opposés.

**Bilan de la réunion publique du 24 mai 2019 pour l'embouteillage de l'Eau Divonnaise.**

**La salle de l'Esplanade du Lac de Divonne contenant 500 places assises a été remplie par une majorité de personnes opposées au projet.**

Nous remercions Monsieur SABATE, déjà nommé Directeur de l'embouteillage de l'eau « La Divonne », de s'être déplacé pour montrer, son incapacité à répondre à toutes les questions qui lui ont été posées.

Heureusement la prestation de Monsieur SCATTOLIN pour défendre un projet qui n'est pas le sien a relevé le niveau de la réunion. La présentation du projet par la Mairie a été très longue mais bien documentée en remontant jusqu'aux Romains, mais a réduit le temps d'échange avec le public. (une dizaine de questions)

Par ailleurs, certaines affirmations nous ont surpris :

- La confirmation d'absence d'appel d'offres pour un projet aussi important semble étonnante: comment comparer ce contrat sur 90 ans avec un contrat d'une vague coupe de bois
- Pour ce qui est d'un référendum, il n'a pas été nécessaire de poser la question, M. SCATTOLIN a d'abord renvoyé la balle à son prédécesseur, Etienne BLANC :« S'il fallait un référendum, c'est avant 2016 qu'il aurait dû être proposé. Maintenant, c'est trop tard, cela demanderait une année supplémentaire ! »
- L'argument pour justifier le projet est uniquement économique : 3€/m<sup>3</sup> à raison de 20 m<sup>3</sup> par heure embouteillés par l'usine, ce qui donnerait une recette de 500 000 €/an pour Divonne et non pour l'Agglomération du Pays de Gex comme le sous-entendait le Maire ! Par contre, les coûts liés aux obligations d'entretien et de surveillance du site et de protection dans le temps de la marque sont judicieusement oubliés.
- Il n'a pas été question des pénalités dues par Divonne en cas de rupture de contrat, M. SCATTOLIN a uniquement dit qu'un arrêté préfectoral pouvait interrompre l'embouteillage !
- Il n'a bien sûr pas été question de pollution, de risque de manque d'eau dû aux périodes de sécheresse qui s'accroissent... Ces incidences du projet ont été laissées, habilement, à l'investisseur ! M. SCATTOLIN a voulu rassurer l'auditoire en précisant que des études impact environnemental sont en cours. Une autorisation pour des Installations Classées de Protection de l'Environnement (ICPE) sera nécessaire.
- L'argument d'impossibilité d'introduire de l'eau minérale dans les canalisations d'eau potable n'a pas été évoqué, après l'intervention très pertinente des représentants de la ville de Vittel qui consomment l'eau

minérale embouteillée tous les jours et qui, malheureusement, risquent de se voir privés de leur eau suite au prélèvement excessif de NESTLE.

#### M. SABATE : le flou le plus complet sur son projet.

- La présentation de son projet n'a duré que deux minutes pour expliquer qu'il voulait sanctuariser: on ne sait pas trop quoi : le site ? la nappe ? l'eau ? Divonne ? On ne saura jamais qui est ce promoteur, ses expériences précédentes, ses réalisations, ses références, citées dans le compte rendu du Conseil du 9 juin 2016 « ... professionnel expérimenté et reconnu dans le monde d'embouteillage... » On en doute après sa prestation.
- Pour ce qui est de l'emploi, Monsieur SABATE nous annonce 40 emplois sur site. Mais sa première décision est de faire travailler un cabinet d'architectes étranger.
- Pour ce qui est du transport des bouteilles en plastique à l'autre bout du monde, il fait confiance aux innovations ! On cite : « Pas un litre d'eau ne sortira de l'usine dans un camion à propulsion thermique ! » Autres moyens de transports envisagés ? on attend et on entend encore... « Les cargos polluent, mais les voiliers arrivent ! » Projet du futur certes, mais à quel horizon ?
- Pour ce qui est du recyclage des bouteilles en plastique en Chine, il veut les faire mettre dans les bacs jaunes, ou les ramener à Divonne ! Il veut être la première société capable de récupérer les bouteilles à l'étranger !
- Pas un mot sur la circulation des camions par la Suisse, par la France... sauf pour exclure les transports de bouteilles pendant les mouvements pendulaires des frontaliers. Mais la nuit, la circulation des camions est interdite ! Alors quand et où vont rouler les camions magiques qui ne polluent pas ? !
- Pour la question sur l'étude de marché : seule réponse : « le marché européen est atone ! alors que le marché en Chine est en pleine expansion » ! On n'en saura pas plus !

En conclusion, les paroles du promoteur : « Il vaut mieux mettre l'eau en bouteille que de l'envoyer dans les robinets ». « Ce n'est pas ma faute si les français ne sont pas assez patriotes et boivent de l'eau du robinet au lieu d'acheter des bouteilles ; m'obligeant ainsi à exporter cette eau minérale vers la Chine ! Voilà donc ce qui résume bien le projet de M. SABATE !

La conclusion de la soirée a été apporté par le jeune auditoire et nous semble bien résumer le sentiment de frustration de la soirée.

« Bonsoir, je m'appelle Jérémie, je suis un jeune du Pays de Gex et membre de notre association écologique, Lycéen Unis Pour Demain. Nous étions à la marche pour le climat aujourd'hui, pour manifester contre les émissions de carbone, la pollution plastique et le réchauffement climatique, alors qu'à nos portes un projet menace de contribuer à ces facteurs. Alors, comme beaucoup d'autres, vous répondez aux reproches environnementaux en vous appuyant sur de nouvelles technologies à venir. Vous avez vaguement évoqué des transports verts, ainsi que la collecte et le recyclage des bouteilles à l'étranger.

Je voudrais savoir premièrement si votre société était récemment devenue un pionnier dans le transport à base hydrogène ou à base de biomasse.

Deuxièmement, pouvez-vous préciser et nous assurer comment votre projet que vous appelez « microscopique » a-t-il la prétention de récupérer toutes ses bouteilles dans les pays dont les systèmes de recyclage sont quasi inexistantes.

Parce que tant que nous n'avons pas une explication claire de vos méthodes, vos promesses ne valent simplement rien ».

#### **Intervention au Conseil Municipal de Gex du 3 juin 2019.**

La liste Solidaires pour l'avenir de Gex à laquelle appartient Michel Amiotte propose une motion, ci-dessous, à voter par le Conseil Municipal.

« Le 24 mai à l'Esplanade du Lac de Divonne-les Bains, l'investisseur du projet d'embouteillage de l'eau du forage Mélodie d'ARBÈRE, M. SABATE, a été incapable de rassurer l'auditoire (plus de 500 personnes françaises et suisses) quant à l'impact environnemental local, transfrontalier et planétaire (exportation des bouteilles en plastique jusqu' en Asie) de son projet.

Au vu de sa présentation et dans un souci de respect de la transition écologique, les élus de Gex réunis le 8 juillet 2019 lors du Conseil Municipal tiennent à préciser qu'ils se désolidarisent de ce projet initié par Etienne BLANC en 2016 et soutenu actuellement par son successeur, Vincent SCATTOLIN, Maire de Divonne les Bains ».

Le vote de la motion est refusé par le Maire de Gex, mais il s'engage à demander des explications au Maire de Divonne quant à la circulation future des camions d'eau en bouteilles.

## **Une nouvelle réunion publique programmée pour le 8 juillet par la mairie de Divonne est annulée, l'investisseur, M. SABATE n'étant pas disponible !**

### **Intervention au Conseil Municipal de Gex du 8 juillet au nom d'Eau Bien Commun Pays de Gex.**

Le Maire de Gex ayant inscrit l'embouteillage de l'eau de Divonne à l'ordre du jour, la motion contre l'embouteillage est à nouveau présentée par le représentant d'Eau Bien Commun Pays de Gex.

Motion au Conseil Municipal de Gex du 8 juillet 2019, proposée à l'ordre du jour par Monsieur Amiotte au nom du Collectif Eau Bien Commun - Pays de Gex et de la Coordination

#### Eau Bien Commun - Auvergne Rhône-Alpes.

« Je remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour la motion que je désirais soumettre au vote du Conseil municipal réuni le 3 juin 2019.

J'espère que les élues et élus de notre Assemblée Communale considéreront qu'il ne s'agit pas d'ingérence envers la commune de Divonne quand on exprime un avis sur un projet qui risque d'impacter notre Commune et toute la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, sans parler des conséquences au niveau de la dissémination des résidus plastiques au niveau de la planète, de l'accroissement de l'effet de serre dû aux transports intercontinentaux.

Notre Assemblée Communale a l'occasion de s'honorer d'un débat qui dépasse largement le simple risque de passage de camions devant son pas de porte. Devant l'urgence climatique, il est temps de réagir sans langue de bois, de dénoncer sans ménagement tous les comportements qui risquent de mettre en péril les générations suivantes. Commercialiser des bouteilles d'eau en plastique jusqu'à l'autre bout du monde est un acte insensé.

Cette eau « minérale » ou simplement potable qui circule dans le Karst jurassique n'est la propriété de personne. Si ce n'est pas encore le cas actuellement, il faut alors que les politiques modifient la loi dans le cadre de l'application de la transition écologique ».

#### **La motion.**

Le 24 mai à l'Esplanade du Lac de Divonne-les Bains, l'investisseur du projet d'embouteillage de l'eau du forage Mélodie d'Arbère, M. SABATE, a été incapable de rassurer l'auditoire (plus de 500 personnes françaises et suisses) quant à l'impact environnemental local, transfrontalier et planétaire (exportation des bouteilles en plastique jusqu' en Asie) de son projet.

Au vu de sa présentation et dans un souci de respect de la transition écologique, les élus de Gex réunis le 8 juillet 2019 lors du Conseil Municipal tiennent à préciser qu'ils se désolidarisent de ce projet initié par Etienne BLANC en 2016, et soutenu actuellement par son successeur, Vincent SCATTOLIN, Maire de Divonne-les-Bains.

Le vote de cette motion est à nouveau refusé par le Maire de Gex, prétextant que le Conseil municipal n'a pas à donner son avis sur des investissements d'une autre municipalité et qu'il considère cela comme une ingérence ! Il propose néanmoins de faire voter pour ou contre le vote de la motion

Résultat : Tout le groupe majoritaire du conseil municipal vote contre le vote de la motion à l'exception d'1 personne. Il y a eu seulement 8 votes pour : les votes des élus minoritaires plus 1 vote de la majorité.

NB : Cette même motion a aussi été présentée par l'association Ferney-Solidaires lors du Conseil Municipal de juillet au nom d'Eau Bien Commun Pays de Gex.

Lors de ce conseil, le vote de la motion n'a pas obtenu la majorité : La motion est rejetée.

**Epilogue : nouvelle réunion publique programmée par la mairie de Divonne, initialement en présence de l'investisseur, le 3 septembre 2019 à 19h 30.**

**Le Maire de Divonne se présente seul sur la scène de l'Esplanade du lac devant une salle comble (plus de 500 personnes) ; Il annonce qu'il abandonne le projet d'embouteillage de l'eau minérale du forage Mélodie d'Arbère et justifie son choix et celui de son Conseil Municipal. Son annonce est saluée par des applaudissements de l'assemblée.**

Lors des mois de juillet et août, il y a eu des échanges entre la mairie et l'investisseur. Le Maire de Divonne a enfin compris que ce projet d'embouteillage était insensé, au vu de la transition écologique, et que l'investisseur n'était pas fiable pour ce qui est :

du respect des engagements envers la collectivité

de l'absence de plan de financement

de l'absence de réponses aux questions posées lors de la première réunion publique sur les moyens de transport des bouteilles et de leur recyclage...

du refus de l'avenant au contrat relatif à la protection environnementale proposé par la Mairie.

Le Maire a ensuite répondu aux questions sur la suite des événements :

Coûts de la rupture du contrat pour Divonne (pas de chiffres avancés par le Maire actuellement), L'avocat de la municipalité va gérer la suite des événements.

Coût antérieur pour les Eaux Minérales (53 000 €/ an depuis 1992)

Proposition à un autre investisseur ? (Le Maire : il n'en est pas question)

Devenir du terrain pour l'usine ? (Il restera à l'état naturel)

Le Maire a été remercié pour son courage de mettre fin à ce projet d'embouteillage par :

l'association « Stopembouteillage » de Divonne créée en mars 2019.

l'association Pays de Gex Solidaires.

une Députée Suisse et un élu de la commune de Versoix

le collectif Eau Bien Commun - Pays de Gex (j'ai rappelé que nous avons dénoncé ce projet dès 2017 lorsque la commune de Divonne proposait d'inscrire l'embouteillage dans

le PADD du futur PLUiH de la Communauté de Communes du Pays de Gex)

**En conclusion : c'est une nouvelle victoire pour notre Collectif en partenariat avec l'Association « Stopembouteillage » de Divonne, l'Association «Pays de Gex-Solidaires» et la maire de Grilly. L'approche des élections municipales a certainement joué en notre faveur puisque le Maire de Divonne, M. Vincent SCATTOLIN se représentera certainement. Le boulet que lui a laissé son prédécesseur, Etienne. BLANC, allait certainement lui poser des soucis lors de sa campagne municipale.**

**On peut regretter que l'initiateur du projet E. BLANC n'ait pas été présent lors de cette ultime réunion pour présenter ses excuses à ses administrés.**

**On peut aussi regretter le manque de courage politique des élu(e)s des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (mis à part Grilly) pour s'opposer à un projet aussi insensé qui risquait d'impacter notre région et la planète !**